CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION VENDEURS – MARKETPLACE E-COMMERCE ACCESSOIRES

ARTICLE 1 - Objet

Volkswagen Group France (VGF) met en place une plateforme de vente « *e-commerce accessoires* » (ci-après, la « Marketplace ») qui a pour vocation de mettre en relation des acheteurs non professionnels (les « Clients ») et des distributeurs et/ou réparateurs agréés des marques Volkswagen, Volkswagen Véhicules Utilitaires, Skoda, Seat et Cupra (les « Vendeurs »), afin de permettre aux Clients d'acheter aux Vendeurs, par l'intermédiaire de la Marketplace, des accessoires neufs des marques Volkswagen, Volkswagen Véhicules Utilitaires, Skoda, Seat et Cupra (les « Produits ») proposés à la vente par les Vendeurs sur les sites Internet des marques concernées suivants :

https://accessoires.volkswagen.fr/

https://accessoires.volkswagen-utilitaires.fr/

https://accessoires.seat.fr/

https://accessoires.skoda.fr/

https://accessoires.cupra.fr/

(ci-après les Sites internet des Marques »)

Les marques Volkswagen, Volkswagen Véhicules Utilitaires, Skoda, Seat et Cupra sont ci-après désignées individuellement la « Marque » et collectivement les « Marques ».

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation (les « CGU ») définissent les conditions dans lesquelles VGF met à la disposition des Vendeurs la Marketplace, qui intègre tous les outils technologiques leur permettant de vendre leurs Produits aux Clients sur la Marketplace.

Pour utiliser les services de la Marketplace, les présentes CGU doivent être acceptées sans restriction ni réserve par le Vendeur, au moyen d'une acceptation expresse lors de son inscription sur la plateforme backoffice (ci-après dénommée « Backoffice ») accessible sur l'extranet VGF. Elles complètent les Conditions Générales de Vente qui régissent les ventes réalisées entre les Clients et les Vendeurs par l'intermédiaire de la Marketplace.

VGF se réserve la possibilité de modifier à tout moment les présentes CGU sous réserve d'en informer préalablement le Vendeur. Toute modification des CGU prendra effet dans le délai indiqué par VGF lors de la notification au Vendeur.

ARTICLE 2 - Champ d'application

Les présentes CGU s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'utilisation des services et outils technologiques mis à disposition des Vendeurs sur la Marketplace par VGF.

Ces outils permettent aux Vendeurs de s'inscrire sur le Backoffice, d'être mis en relation avec les Clients, de référencer les Produits qu'ils proposent à la vente sur les site Internet des marques concernées, de compléter et, le cas échéant, d'intégrer son modèle de CGV ou de modifier le modèle de CGV proposé par VGF, d'accepter et d'enregistrer leurs commandes de Produits conclues avec les Clients, d'en percevoir le prix et de communiquer avec les Clients sur l'état d'avancement du processus de commande.

Les présentes CGU sont accessibles à tout moment sur le Back office et prévaudront, le cas échéant, sur toute autre version ou tout autre document contradictoire.

Ces CGU pouvant faire l'objet de modifications ultérieures, la version applicable à une transaction effectuée avec un Client est celle en vigueur sur le BackOffice à la date de passation de la commande.

Les présentes CGU demeureront en vigueur jusqu'à leur éventuelle mise à jour.

Les modifications de ces CGU sont opposables aux Vendeurs à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement. Les Vendeurs seront informés par tout moyen de toute modification des CGU et seront invités à les valider au moyen d'une « case à cocher » par laquelle ils attesteront avoir pris connaissance des nouvelles CGU et les accepter sans réserve.

ARTICLE 3 - Services offerts par la Marketplace

Pour utiliser les services de la Marketplace, le Vendeur doit accepter les présentes CGU et s'enregistrer sur le site Internet "https://www.backoffice-accessoires.com".

Le Vendeur peut accéder à la Marketplace via l'extranet VGF dénommé « Portail Service » en utilisant des identifiants et mots de passe confidentiels et personnels qu'il détient pour accéder au « Portail Service ».

En cas de non-respect des présentes CGU par le Vendeur, la Marketplace se réserve le droit d'interrompre de manière temporaire ou définitive ses accès, en suspendant ou en résiliant les présentes sans préavis ni indemnité dans les conditions définies à l'article « Résiliation de l'accès aux services de la Marketplace ».

Le fait pour un Vendeur, de s'enregistrer sur la Marketplace emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes CGU, ce qui est expressément reconnu par le Vendeur, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable à la Marketplace.

ARTICLE 4 - Obligations des Vendeurs dans le cadre de la vente des produits

4-1

Les contrats de vente des Produits proposés par le Vendeur sur les sites Internet des Marques sont conclus directement entre le Vendeur et le Client. Le règlement des Produits par le Client s'effectue directement au Vendeur.

Les Vendeurs s'engagent à mettre en œuvre, de bonne foi, tous les moyens nécessaires afin de remplir leurs obligations en délivrant des Produits et un service de qualité aux Clients.

Les Vendeurs, en tant que professionnels, sont tenus de s'identifier comme tels auprès des Clients sur la Marketplace et s'engagent à respecter la législation applicable en matière d'exercice d'une activité commerciale (notamment immatriculation, obligations comptables, sociales et fiscales) ainsi que les lois et règlements applicables aux Produits vendus par l'intermédiaire de la Marketplace.

Par ailleurs, il est expressément convenu que la perte de qualité de distributeur et/ ou de réparateur agrée d'un Vendeur (notamment en raison de la résiliation pour quelque cause que ce soit du contrat de distributeur et/ou de réparateur agréé) entrainera automatiquement l'interruption des Services de la Marketplace à l'égard de ce Vendeur, sans recours possible ni indemnité.

<u>4-2</u>

Les Vendeurs déclarent être propriétaires des Produits proposés à la vente sur la Marketplace et être dûment autorisés à les vendre.

Les Vendeurs s'interdisent de proposer à la vente sur la Marketplace tout autre produit que les Produits.

Les Vendeurs sont seuls responsables de la mise en vente auprès des Clients des Produits qu'ils proposent sur la Marketplace.

4-3

Le Vendeur est tenu de délivrer aux Clients, préalablement à la vente, toutes les informations visées à l'article L 221-5 du Code de la consommation. En cas de non-conformité à la législation précitée, le Vendeur s'engage à en informer VGF, dans un délai de 48h à compter de sa connaissance par tout moyen de ladite non-conformité, à l'adresse mail suivante : accessoires@volkswagengroup.fr.

Ils s'interdisent de recourir à toute pratique commerciale trompeuse au sens des articles L 121-2, L 121-3 et L 121-4 du Code de la consommation, et s'engagent notamment à informer les Clients sur leur qualité de distributeur et/ou de réparateur agréé de la ou des Marque(s).

Les principaux paramètres qui déterminent le classement des Produits à partir de requêtes consistant en un mot-clé, une phrase ou la saisie d'autres données et leur ordre d'importance, étant précisé que le Client sélectionne en premier lieu le Vendeur de son choix (sur une carte de France ou selon la proximité géographique par rapport à l'adresse qu'il aura renseignée) avant de pouvoir consulter le catalogue de Produits.

4-4

Les Vendeurs s'engagent à s'assurer de la disponibilité des Produits qu'ils proposent à la vente par l'intermédiaire de la Marketplace, au besoin en passant commande auprès de VGF des Produits après avoir consulté leur propre stock. Les Vendeurs sont seuls responsables vis-à-vis des Clients en cas d'indisponibilité des Produits.

Les Vendeurs, qui sont informés des commandes passées par les Clients sur la Marketplace, doivent traiter ces dernières dans les délais compatibles avec les CGV des Accessoires. A défaut, il sera pleinement responsable des retards de livraison vis-à-vis du Client.

La confirmation de la commande par la Marketplace implique l'engagement ferme du Vendeur de livrer les Produits commandés dans les délais stipulés aux CGV Accessoires.

4-5

Le prix de vente des Produits est librement défini par les Vendeurs, dans le respect des lois et règlements en vigueur. A ce titre, les Vendeurs ont la possibilité de déterminer le prix de vente de chaque Produit en configurant les tarifs dans l'onglet « Gestion des prix » figurant dans le Backoffice.

Les prix configurés par chaque Vendeur sont automatiquement affichés sur la Marketplace dès lors que le Client sélectionne le Vendeur de son choix. Les prix sont affichés toutes taxes et frais compris (notamment TVA, frais d'emballage, eco-taxe etc.), incluant les frais de livraison, dans la mesure où les Produits sont retirés par le Client chez le Vendeur.

Le vendeur s'engage à se conformer à la réglementation applicable en matière d'affichage de Prix, notamment en ce qui concerne les annonces de remise, promotion, ou réduction de Prix.

4-6

Les modalités de livraison suivantes doivent être proposées aux Clients par les Vendeurs : retrait des Produits par le Client uniquement chez le Vendeur.

La Marketplace s'engage à communiquer aux Vendeurs, de manière automatique ou dans les plus brefs délais à compter de la passation de la commande du Client, toutes les informations leur permettant de procéder à la remise des Produits commandés au Client.

Les Vendeurs s'engagent à mettre à la disposition des Clients les Produits commandés dans un délai de 2 à 8 jours ouvrés à compter de la confirmation de la commande du Produit.

Une facture d'achat doit être remise au Client au plus tard le jour du retrait du Produit par ce dernier (ou tout autre document permettant au Client de faire jouer la garantie).

ARTICLE 5 - Rémunération des services de la Marketplace

En rémunération de ses services de mise en relation et de la mise à disposition des outils technologiques nécessaires à cet effet, la Marketplace percevra, par avance, de la part du Vendeur, à compter du 1^{er} mars 2024, une somme forfaitaire de 120 euros par année civile (du 1^{er} au 31 janvier), soit 10 euros par mois pour toute inscription en cours d'année. Chaque année commencée est entièrement due, et ce jusqu'à la date de résiliation effective.

Il est rappelé que le Vendeur encaisse directement le prix de vente des Produits commandés.

Le règlement est effectué, sur présentation de facture émise par VGF, dans un délai de 30 jours date de facture.

ARTICLE 6 - Contestations relatives aux produits

Les Clients peuvent, à tout moment, contacter les Vendeurs et leur adresser toutes réclamations concernant les Produits commandés en l'appelant ou en lui écrivant (par courrier ou email) aux coordonnées du Vendeur indiquées sur la Marketplace ou sur l'email de confirmation.

Les ventes étant directement conclues entre le Client et le Vendeur, celui-ci fait son affaire personnelle des réclamations des Clients.

Les Vendeurs doivent privilégier la résolution amiable des litiges.

Si la contestation est valable, le Vendeur est tenu de rembourser ou de mettre à disposition du Client les Produits commandés.

Il est rappelé que, conformément à la réglementation en vigueur, la Marketplace propose aux Clients un service de médiation pour les litiges de consommation liés aux transactions réalisées par l'intermédiaire de la Marketplace.

Les frais de médiation sont à la charge du Vendeur.

En cas d'exercice de son droit de rétractation par le Client, le Vendeur est tenu de procéder au remboursement, selon le même mode de paiement que celui utilisé lors de l'achat, des sommes versées au plus tard dans les 14 jours suivant la date à laquelle le Client a exercé son droit de rétractation sous réserve du retour effectif du Produit par le Client.

ARTICLE 7 - Résiliation de l'accès aux services de la Marketplace

Les Vendeurs peuvent cesser d'accéder aux services de la Marketplace, sans avoir à justifier d'un motif particulier, sous réserve de respecter un préavis d'un mois et d'honorer les commandes en cours. Il est rappelé que conformément à l'article 5 ci-dessus, la résiliation par le Vendeur des Services de la

Marketplace n'emportera en aucun cas le remboursement par la Marketplace des sommes déjà réglées ou devant être réglées, chaque année commencée restant entièrement due.

En cas de manquement à l'une quelconque de ses obligations par le Vendeur des présentes CGU, la Marketplace pourra, après mise en demeure, envoyée par tout moyen, restée sans effet pendant une durée de quinze jours ouvrés, couper définitivement l'accès à ses services au Vendeur, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, sans que le Vendeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

En cas de manquement grave et/ou répété par le Vendeur à ses obligations, tel que notamment, fraude, propos injurieux, contrefaçon, atteinte aux droits des tiers, etc., la Marketplace pourra priver le Vendeur de tout accès à ses services, sans que le Vendeur puisse prétendre à une quelconque indemnité.

ARTICLE 8 - Protection des données personnelles

En application de la règlementation française et européenne applicable en matière de protection des données à caractère personnel et notamment de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés n°78-17 du 6 janvier modifiée, ses éventuelles mises à jour et ses textes d'application ainsi que du règlement (UE) 2016/679 dit RGPD, ci-après la Règlementation, , il est rappelé que les données à caractère personnel renseignées par le Vendeur au sein de la Marketplace sont nécessaires et sont traitées par Volkswagen Group France agissant en tant que responsable de traitement, tant pour lui garantir l'accès aux services de la Marketplace que pour le traitement des commandes de Produits.

Volkswagen Group France s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin d'assurer la sécurité des données à caractère personnel qu'elle conserve pour les besoins de la réalisation et du suivi des commandes conformément à la Règlementation..

Le Vendeur dispose, conformément à la Règlementation, d'un droit d'accès ,de rectification, d'opposition, de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant.

Ces droits peuvent être exercés à tout moment dans les conditions et selon les modalités définies sur le site internet "https://www.backoffice-accessoires.com".

Il est rappelé que les Vendeurs effectuent des traitements sur les données à caractère personnel des Clients dans le cadre des commandes de Produits . Les Clients sont informés que les Vendeurs agissent en tant que sous-traitants de Volkswagen Group France aux fins de la livraison des Produits et pour leur permettre de s'acquitter des obligations légales qui s'y attachent. Ils s'engagent à n'en conserver aucune copie dès qu'ils auront procédé à l'expédition des Produits commandés, toute autre utilisation étant strictement interdite.

ARTICLE 9 - Propriété intellectuelle

Le contenu de la Marketplace est la propriété de VGF et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Toute reproduction totale ou partielle de ce contenu est strictement interdite et est susceptible de constituer un délit de contrefaçon.

Les marques, noms de domaine et/ou brevets ayant été déposés par VGF ou une société tierce les ayant donnés en licence à VGF sont la propriété exclusive de VGF ou de la société tierce concernée.

ARTICLE 10 - Responsabilités

Il est rappelé que la Marketplace n'est pas le Vendeur des Produits. Elle ne peut donc en aucun cas être tenue pour responsable des ventes réalisées entre les Clients et les Vendeurs, auxquelles elle demeure

étrangère. Les Produits ne peuvent être ni repris ni échangés par la Marketplace et toute contestation relative à une opération de vente effectuée par l'intermédiaire de la Marketplace doit être directement réglée entre le Client et le Vendeur.

La responsabilité de la Marketplace à l'égard du Vendeur ne peut être engagée que pour des faits qui lui seraient directement imputables et qui causeraient au Vendeur un préjudice direct.

La responsabilité de la Marketplace est exclue en cas de mauvaise utilisation des services de la Marketplace par le Vendeur ou de faute de sa part. Elle ne saurait pas plus être engagée à raison de faits imputables à un tiers.

Le Vendeur garantit et indemnisera à première demande la Marketplace de tout préjudice et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à l'encontre de la Marketplace du fait de la violation par le Vendeur d'un droit quelconque d'un tiers, y compris d'un Client, que ce préjudice résulte de la vente de Produits, de l'utilisation faite par le Vendeur des services de la Marketplace ou de toute autre fait qui lui serait imputable.

ARTICLE 11 - Nullité partielle

Si une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et toute leur portée.

ARTICLE 12 - **Droit applicable**

Les présentes CGU et les opérations qui en découlent sont régies par le droit français.

Elles sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 13 - Identification - Contact

Nos informations de contacts sont les suivants :

- Adresse e-mail des administrateurs du Backoffice: accessoires@volkswagengroup.fr

ARTICLE 14 - Litiges

Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes CGU relève des Tribunaux compétents de Paris.

Les réclamations doivent être adressées à: accessoires@volkswagengroup.fr

Il est rappelé que tout litige ou toute réclamation concernant la vente des Produits doit être réglé directement entre le Client et le Vendeur.